

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1770

16 juin 2016

SOMMAIRE

Alpha Diamond S.A.	84960	QGX Golden Hills S.à.r.l.	84914
Areo S.à r.l.	84931	Radar Executive S.A.	84916
Azad S.à r.l.	84920	Real Estate Invest S.à r.l.	84918
Blade Luxembourg S.à r.l.	84920	Real Property Communication S.A.	84916
Boval S.A.	84920	Recyclage International Consulting Sàrl	84920
Burberry Luxembourg Investments S.à r.l. ...	84938	Reductio Group	84918
Burberry Luxembourg (No.1) S.à.r.l.	84941	René MARTH s.à r.l.	84916
Burberry Luxembourg (No.2) Sàrl	84945	Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs-	
Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl	84948	GmbH	84916
Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl	84951	RES 1 S.A.	84918
Burberry Luxembourg (No.5) Sàrl	84954	Retail Holding S.à r.l.	84916
East West Trading & Management S.à r.l. ...	84931	R Investments	84919
Event Factory S.à r.l.	84957	Rose Engineering Consultants S.à r.l.	84918
Fiduciaire Fernand Sassel & Cie S.A.	84914	Roubaix S.à r.l.	84920
FOS Global Competence	84960	Safetyplan Sàrl	84917
FP-GVBB S.à r.l.	84914	S.C.E.V. - Participations	84917
HG (Luxembourg) S.à.r.l.	84935	Serham Sàrl	84915
Johnson Controls Luxembourg India Holding		Shikashe S.A.	84915
S.à r.l.	84921	Sibelux S.A.	84915
OWR Holdings S.A.	84918	Sieberath International Consulting	84917
Participations 1 S.à r.l.	84919	Sigma 4 Constructions S.A.	84915
Petroleum Development S.A.	84919	Silberhorn Invest	84915
Pharus Management Lux S.A.	84919	Société Générale Life Insurance Broker SA	
Primigenia International S.A.	84914	84917
Primigenia International S.A.	84914	Sparinvest Holdings SE	84917
Puilaetco Dewaay Selection	84919		

Fiduciaire Fernand Sassel & Cie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.239.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100367/10.

(160071054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

FP-GVBB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 56.135,31.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016100369/10.

(160071543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Primigenia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.886.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMIGENIA INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2016098508/10.

(160068441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Primigenia International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.886.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIMIGENIA INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2016098509/10.

(160068442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

QGX Golden Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 138.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016098513/10.

(160068589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Silberhorn Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 173.606.

Les Comptes Annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016098581/13.

(160068784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Sibelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 139.913.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016098578/11.

(160069125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Serham Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 119.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098573/10.

(160068975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Shikashe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 153.135.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098576/10.

(160068648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Sigma 4 Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.
R.C.S. Luxembourg B 101.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098580/10.

(160068887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Radar Executive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 165.961.

—
La société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 414 du 16 février 2012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Un mandataire

Référence de publication: 2016098517/14.

(160068706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Real Property Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 137.816.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098519/10.

(160068820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

René MARTH s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 15, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 124.406.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} mars 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016098522/10.

(160068732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Reno-Hamm-Group Geschäftsführungs-GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.412.

—
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098523/10.

(160068874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.882.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016098524/10.

(160068967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

S.C.E.V. - Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 152.591.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour S.C.E.V. - PARTICIPATIONS SARL
Signature

Référence de publication: 2016098540/12.
(160068713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Sieberath International Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 21, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 153.314.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 25/04/2016.

Référence de publication: 2016098546/10.
(160068655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE LIFE INSURANCE BROKER S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2016098549/11.
(160068554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Sparinvest Holdings SE, Société Européenne.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.834.

Der Jahresabschluss vom 31. Dez. 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 20. April 2016.

Référence de publication: 2016098551/10.
(160068513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Safetyplan Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7313 Heisdorf, 60A, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 186.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Heisdorf, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016098563/11.
(160068435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Reductio Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 178.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société REDUCTIO GROUP S.A.

Référence de publication: 2016098531/10.

(160068947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

RES 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.398.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016098532/10.

(160069006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Rose Engineering Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 176.033.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098533/9.

(160068505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

OWR Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.042.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016098467/14.

(160068814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Real Estate Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 112.961.

Rectificatif concernant le dépôt n° L150053177 du 25/03/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098518/11.

(160068596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Participations 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Avril 2016.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2016098475/13.

(160068793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Pharus Management Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 169.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098478/9.

(160068609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Puilaetco Dewaay Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 61.318.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUILAETCO DEWAAY SELECTION

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2016098490/11.

(160068838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Petroleum Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 178.914.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2016098495/10.

(160068815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

R Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 135.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour R INVESTMENTS

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016098515/11.

(160069080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Roubaix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 165.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098528/9.

(160068891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

R.I.C. Sàrl, Recyclage International Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 14, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 183.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098530/10.

(160068904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Azad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 94.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZAD S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2016098725/11.

(160069531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Blade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.938.480,00.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 117.177.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

BLADE LUXEMBOURG S.à r.l.

Geert DIRKX / Cornelis QUIRIJNS

Manager class A / Manager class B

Référence de publication: 2016098733/13.

(160069703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Boval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 11.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOVAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016098756/11.

(160069827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Johnson Controls Luxembourg India Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 204.882.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of March.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

Appears:

- Johnson Controls International B.V., a private limited liability company, organized under the laws of the Netherlands, with registered office at Avelingen-W, 4202 MS, Gorinchem, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce under number 24181048; and

- Johnson Controls Auto India Ltd, a private limited company, organized under the laws of England and Wales, with registered office at 2 The Briars, Waterberry Drive, Waterlooville, Hampshire PO7 7YH, United Kingdom, registered with the UK Companies Registry under number 8340076,

(the "Shareholders")

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13 Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The before said proxies, being initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity of which it acts, have requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such parties declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Johnson Controls Luxembourg India Holding S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager or by the joint or sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 October and closes on 30 September.

Art. 18. Each year, as of 30 September, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 September 2016.

Subscription - Payment

The Shareholders here represented as mentioned above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares as follows:

- Johnson Controls International B.V.: 10,000 (ten thousand) shares; and
- Johnson Controls Auto India Ltd: 10,000 (ten thousand) shares.

The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euro.

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the share capital, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as category A managers:

- Mr. Brian James Cadwallader, born in Ohio, United States of America, on 18 February 1959, with professional address at 5757 N. Green Bay Avenue, Milwaukee, Wisconsin 53209, United States of America; and
- Mr. Brian John Stief, born in Iowa, United States of America, on 16 July 1956, with professional address at 5757 N. Green Bay Avenue, Milwaukee, Wisconsin 53209, United States of America.

2) The following persons are appointed as category B managers:

- Ms. Ingrid Cernicchi, born in Metz, France, on 18 May 1983, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Imede El Moudden, born in Mont-Saint-Martin, France, on 22 May 1988, with professional address at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the articles of association, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le onzième jour de mars.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Johnson Controls International B.V., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Avelingen-W, 4202 MS, Gorinchem, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre du commerce et des Sociétés Néerlandais sous le numéro 24181048; and

- Johnson Controls Auto India Ltd, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social sis au 2 The Briars, Waterberry Drive, Waterlooville, Hampshire PO7 7YH, Grande-Bretagne, enregistrée auprès du registre du commerce et des Sociétés de Grande-Bretagne sous le numéro 8340076,

(les "Associés")

ici dûment représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée avec adresse professionnelle au 13, Route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des personnes comparantes et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée que cette partie déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège Social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est "Johnson Controls Luxembourg India Holding S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour la contrepartie que la Société jugera adaptée et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg-Ville par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. De telles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) représenté par 20,000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts sociales qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales devant être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes provenant de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A et gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature seule ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément, à condition qu'une majorité de gérants n'assiste pas à la réunion en étant située dans la même juridiction étrangère.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion des gérants.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, téléphone, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Des convocations écrites convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la Loi et sont adressées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle les convocations seront envoyées au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

Art. 18. Chaque année, au 30 septembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Chaque associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés, suivant sa nomination, se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises

agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique."

Mesures transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social débutera aujourd'hui et se terminera le 30 septembre 2016.

Souscription - Paiement

Les Associés représentés comme mentionné ci-dessus, souscrivent aux 20.000 (vingt mille) parts sociales comme suit:

- Johnson Controls International B.V.: 10,000 (dix mille) parts sociales; and
- Johnson Controls Auto India Ltd: 10,000 (dix mille) parts sociales.

Les parts sociales ayant été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) est à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ 1.500,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie A:

- M. Brian James Cadwallader, né à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, le 18 février 1959, avec adresse professionnelle sis au 5757 N. Green Bay Avenue, Milwaukee, Wisconsin 53209, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Brian John Stief, né à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, le 16 juillet 1956, avec adresse professionnelle sis au 5757 N. Green Bay Avenue, Milwaukee, Wisconsin 53209, Etats-Unis d'Amérique.

2) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de catégorie B:

- Mme Ingrid Cernicchi, née à Metz, France, le 18 mai 1983, avec adresse professionnelle sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Imede El Moudden, né à Mont-Saint-Martin, France, le 22 mai 1988, avec adresse professionnelle sis au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mars 2016. Relation: EAC/2016/6872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083658/563.

(160050510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

East West Trading & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 111.177.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098193/9.

(160068567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Areo S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 686.456,31.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of March.

Before us, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present instrument.

There appeared the following:

1. Chenavari Credit Trading D Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-245882;

2. Chenavari Real Estate Trading Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263275;

3. Chenavari Investment Managers Holdings, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-210641;

4. Chenavari Credit Trading L Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263087;

5. Chenavari Credit Trading SF Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263279;

6. Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, a limited partnership organized under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, United States of America, registered with the Delaware Department of State, Division of Corporations under file number 5302727;

7. CIM SG European Opportunities Fund LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number MC-76244;

8. Chenavari Credit Trading MS2 Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number WK-263267;

9. Chenavari Capital Solutions Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernsey GY4 6RT, registered with the Guernsey Registry under company registration number 56977;

10. Toro Limited, a closed-ended investment company limited by shares incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Old Bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernsey GY4 6RT, registered with the Guernsey Registry under company registration number 59940;

11. Crown Managed Accounts SPC, a segregated portfolio company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Grand Pavilion, Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number CR-100202, acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio;

12. Crown Managed Accounts SPC, a segregated portfolio company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Grand Pavilion, Commercial Centre, 1st Floor, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number CR-100202, acting for and on behalf of its segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio;

13. Chenavari European Deleveraging Opportunities Fund LP (formerly Chenavari European Regulatory Capital and Deleveraging Opportunities Fund LP), a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005, registered with the Company Register of the Cayman Islands under number 23831,

(all together being hereafter referred to as the "Shareholders")

all represented by Mr Steven van Waas, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as agent and attorney-in-fact by virtue of thirteen (13) proxies which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the presented deed for the purpose of registration.

The Shareholders, duly represented as mentioned above, declare that they hold all the shares of AREO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg as a securitisation undertaking under the law of 22 March 2004 on securitisation, with a share capital of six hundred eighty-six thousand four hundred fifty-six euros and thirty-one cents (EUR 686,456.31), having its registered office at 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158948 (the "Company"), incorporated further to a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), dated 6 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 969 of 11 May 2011. The articles of association of the Company (the "Articles") were last amended further to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 30 December 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, duly represented as mentioned above, declare that they are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the corporate object of the Company and amendment of article 3, fifth paragraph, last sentence of the articles of association of the Company which shall read as follows:

"Subject to the Securitisation Law, the assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets."

2. Miscellaneous.

Thereupon, the Shareholders have taken the following resolution by unanimous vote:

Sole resolution

The Shareholders resolved to change the corporate object of the Company and to amend article 3, fifth paragraph, last sentence of the Articles, which paragraph shall now read as follows:

" **Art. 3. (Fifth paragraph).** The Company may, within the limits of the Securitization Law, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. Subject to the Securitisation Law, the assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets."

The rest of article 3 of the Articles will remain unchanged.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le seizième jour du mois de mars.

Par devant nous, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Chenavari Credit Trading D Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-245882;

2. Chenavari Real Estate Trading Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-263275;

3. Chenavari Investment Managers Holdings, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-210641;

4. Chenavari Credit Trading L Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-263087;

5. Chenavari Credit Trading SF Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro WK-263279;

6. Chenavari European Opportunistic Credit Master Fund LP, une société en commandite simple régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Department of State, Division of Corporations sous le numéro de dossier 5302727;

7. CIM SG European Opportunities Fund LP, une société en commandite simple régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC-76244;

8. Chenavari Credit Trading MS2 Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-263267;

9. Chenavari Capital Solutions Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernesey GY4 6RT, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 56977;

10. Toro Limited, une société d'investissement de type fermé régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Old Bank Chambers, La Grande Rue, St. Martins, Guernesey GY4 6RT, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 59940;

11. Crown Managed Accounts SPC, une segregated portfolio company régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au Grand Pavilion, Commercial Centre, 1ère étage, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro CR-100202, agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S1 Segregated Portfolio;

12. Crown Managed Accounts SPC, une segregated portfolio company régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au Grand Pavilion, Commercial Centre, 1ère étage, 802 West Bay Road, P.O. Box 31855, KY1-1207, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro CR-100202, agissant par et pour le compte de son segregated portfolio Crown/Chenavari S2 Segregated Portfolio;

13. Chenavari European Deleveraging Opportunities Fund LP (anciennement Chenavari European Regulatory and Deleveraging Opportunities Fund LP), une société en commandite simple régie par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans KY1-9005, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro 23831,

(ensemble ci-après mentionnés les "Associés")

tous ici représentées par Monsieur Steven Van Waas, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de treize (13) procurations données sous seing privé, lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent détenir l'intégralité des parts sociales émises par AREO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg comme société de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, ayant un capital social de six cent quatre-vingt-six mille quatre cent cinquante-six euros et trente et un centimes (686.456,31 EUR), ayant son siège social à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158948 (la "Société"), constituée par acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 969 du 11 mai 2011. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Cosita DELVAUX, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent avoir été informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société et modification de l'article 3, cinquième paragraphe, dernière phrase des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Sous réserve de la Loi sur la Titrisation, les actifs de la Société peuvent seulement être cédés conformément aux termes des titres émis afin de financer l'acquisition de tels actifs."

2. Divers.

Ensuite, les Associés ont unanimement pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés ont décidé de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article 3, cinquième paragraphe, dernière phrase des Statuts, dont le paragraphe aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (Cinquième paragraphe).** La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume dans le cadre de la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur "trustee" ou mandataire, le cas échéant) et/ou de toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. Sous réserve de la Loi sur la Titrisation, les actifs de la Société peuvent seulement être cédés conformément aux termes des titres émis afin de financer l'acquisition de tels actifs."

Le reste de l'article 3 des Statuts demeurera inchangé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Van Waas, KOLBACH agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/8940. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083396/197.

(160050813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.952.

In the year two thousand and sixteen, on the seventeenth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned

THERE APPEARED:

Korn Ferry Global Holdings (UK) Limited, a private limited company organized and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Ryder Court, 14, Ryder Street, London SW1Y 6QB, United Kingdom, and registered with the Companies House under the number 08513193 (the "Sole Shareholder"),

represented by Peggy Simon, notary clerk, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

Such proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed before the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

That the private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg HG (LUXEMBOURG) S.à.r.l., established and having its registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 77952, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on the 20th of September 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 177 of March 7, 2001, The articles of association (the "Articles") have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 1st of December 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 541 of February 24, 2016.

The share capital of the Company is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its proxyholder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to insert in the Articles a new article 11, relating to the procedure of the meetings of the board of managers, which will have the following wording:

“ **Art. 11.** The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Type A Managers and Type B Managers were appointed, at least one Type A Manager and one Type B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast

and, if the board of managers is composed of Type A Managers and Type B Managers such resolutions must be approved by at least one Type A Manager and one Type B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.”

Second resolution

The Sole Partner resolves to amend article 13 of the articles in order to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 13.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915, as amended, on commercial companies.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the manager(s), shall be taken by the meeting of partners.

Decisions by partners are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing partners taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of partners of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of partners of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to partners to their address appearing in the register of partners held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the partners at their addresses inscribed in the register of partners held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions.

The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by partners representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the partners shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the partners (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by partners representing 100% of the issued share capital.”

Third resolution

As a result of the here-before adopted first resolution, the Sole Partner decides to renumber the Articles, so that the current articles 11 to 18 will become articles 12 to 19.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, she signed with us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-sept mars.

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné

A COMPARU:

Korn Ferry Global Holdings (UK) Limited, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois anglaises et du Pays de galles, dont le siège social est sis Ryder Court, 14, Ryder Street, SW1Y 6QB Londres, Royaume Uni, inscrite au Companies House sous le numéro 08513193 (l'«Associé Unique»),

représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société à responsabilité limitée "HG (LUXEMBOURG) S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 77952, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 20 septembre 2000, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 177 du 7 mars 2001. Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} décembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 541 du 24 février 2016.

Le capital social de la Société est fixé à cent mille Euro (100.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'insérer dans les Statuts un nouvel article 11, relatif à la procédure des réunions du conseil de gérance, qui sera de la teneur suivante:

" **Art. 11.** Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de type A et des gérants de type B ont été nommés, que si au moins un gérant de type A et un gérant de type B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de type A et des gérants de type B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de type A et un gérant de type B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des Statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés commerciales.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis."

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution adoptée ci-avant, l'Associé Unique décide de renuméroter les Statuts, de sorte à ce que les articles actuels 11 à 18 deviennent les articles 12 à 19.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 mars 2016. Relation: GAC/2016/2260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083610/186.

(160050710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.863.900,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.783.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of March at 7 p.m.

In front of Maître Jacques Kessler, notary public residing in the city of Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Burberry Luxembourg Investments S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 75783 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 20 March 2000, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 617 dated 30 August 2000 and lastly amended by a deed enacted on 27 March 2009 by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 895 dated 28 April 2009.

The sole shareholder of the Company, Burberry Haymarket Limited., a company incorporated under the laws of England, having its registered office is at Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW London, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), is duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 March 2016.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 678,639 (six hundred seventy-eight thousand six hundred thirty-nine) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 67,863,900 (sixty-seven million eight hundred sixty-three thousand nine hundred Euro) divided into 678,639 (six hundred seventy-eight thousand six hundred thirty-nine) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, and is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder, (i) approves the tabled interim balance sheet of the Company (the “Balance Sheet”), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mr. Eric Isaac, Mrs. Béatriz Dos Santos and Mr. José Valero for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

- The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company no longer carries out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment and,

(iii) any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;

(iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise;

(v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- The share register of the Company has been cancelled.

- The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of MNKS law firm, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and to any employee of the office of Maître Jacques Kessler, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille deux mille seize, le dix mars à 19h.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique «Burberry Luxembourg Investments S.à r.l. » une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75783 (la «Société»), constituée par acte notarié, devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 617 du 30 août 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 mars 2009 par acte notarié devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 895 du 28 avril 2009.

L'associé unique de la société Burberry Haymarket Limited une société constituée selon les lois anglaises, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW Londres, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»), est dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 mars 2016.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique ainsi représenté a demandé au notaire d'acter:

I.- Que les 678.639 (six cent soixante-dix-huit mille six cent trente-neuf) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare en avoir été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

Après délibération de l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à ses droits de convocation antérieure à la présente réunion; l'Associé Unique reconnaît être suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, il est constaté que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique approuve la dissolution et la liquidation de la Société et il est précisé que la présente assemblée est tenue en vue de délibérer sur la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 67.863.900 EUR (soixante-sept millions huit cent soixante-trois mille neuf cents Euros) représenté par 678.639 (six cent soixante-dix-huit mille six cent trente-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, entièrement libérées.

L'Associé Unique est l'unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve les comptes intérimaires et le compte de résultat de la Société ci-après annexés au présent acte (les «Comptes»), (ii) donne décharges aux gérants de la Société i.e. Mr Eric Isaac, Mme Béatriz Dos Santos et Mr.

José Valero pour l'exécution de leur mandat en qualité de gérant de la Société jusqu'à la passation du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux actifs existants de la Société tels que décrits dans les Comptes, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation;
- (iii) l'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa capacité de liquidateur, du respect de toutes les formalités requises pour exécuter le transfert à la banque de toutes sommes détenues par la Société;
- (iv) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux passifs (y compris les dettes fiscales) existants de la Société tels que décrits dans les Comptes sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique, l'Associé Unique ayant acquiescé et consenti à ces transferts; tout passif restant en relation avec la clôture de la liquidation est dûment calculé et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à régler tout passif et toute dette (incluant toute dette fiscale) détenus par la Société qui pourraient exister à la date de la liquidation de la Société, non mentionnés car inconnus, qui sont transférés et transmis avec tout droit, titre, engagement et obligation qui pourraient leur être attachés d'une quelconque manière; et
- (v) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout avocat, juriste ou membre du cabinet d'avocats MNKS, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg et à tout employé de l'office notarial de Maître Jacques Kessler, notaire soussigné, avec tout pouvoir de sous délégation, afin de:

- (i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;
- (ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus et plus généralement de faire, accomplir et exécuter toute mesure ou document nécessaire à la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.
Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083419/175.

(160050866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Burberry Luxembourg (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.583.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of March at 6.20 p.m.

In front of Maître Jacques Kessler, notary public residing in the city of Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Burberry Luxembourg (No. 1) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of

Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88583 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 31 July 2002, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1458 dated 9 October 2002 and lastly amended by a deed enacted on 10 March 2016 by Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The sole shareholder of the Company, Burberry Europe Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office is at Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW London, United Kingdom (the “Sole Shareholder”), is duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 March 2016.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder, (i) approves the tabled interim balance sheet of the Company (the “Balance Sheet”), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mr. Eric Isaac, Mrs. Béatriz Dos Santos and Mr. José Valero for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

- The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company no longer carries out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment and,

(iii) any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;

(iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise;

(v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- The share register of the Company has been cancelled.

- The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of MNKS law firm, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and to any employee of the office of Maître Jacques Kessler, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille deux mille seize, le dix mars à 18h20.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique «Burberry Luxembourg (No.1) S.à r.l. » une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88583 (la « Société »), constituée par acte notarié, devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 Juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1458 du 9 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié devant Maître Jacques Kessler, en date du 10 mars 2016, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique de la société Burberry Europe Holdings Limited, une société constituée selon les lois anglaises, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW Londres, Royaume-Uni (l'« Associé Unique»), est dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 Mars 2016.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique ainsi représenté a demandé au notaire d'acter:

I.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare en avoir été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

Après délibération de l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à ses droits de convocation antérieure à la présente réunion; l'Associé Unique reconnaît être suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, il est constaté que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique approuve la dissolution et la liquidation de la Société et il est précisé que la présente assemblée est tenue en vue de délibérer sur la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

L'Associé Unique est l'unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve les comptes intérimaires et le compte de résultat de la Société ci-après annexés au présent acte (les «Comptes»), (ii) donne décharges aux gérants de la Société i.e. Mr Eric Isaac, Mme Béatriz Dos Santos et Mr. José Valero pour l'exécution de leur mandat en qualité de gérant de la Société jusqu'à la passation du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux actifs existants de la Société tels que décrits dans les Comptes, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation;
- (iii) l'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa capacité de liquidateur, du respect de toutes les formalités requises pour exécuter le transfert à la banque de toutes sommes détenues par la Société;
- (iv) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux passifs (y compris les dettes fiscales) existants de la Société tels que décrits dans les Comptes sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique, l'Associé Unique ayant acquiescé et consenti à ces transferts; tout passif restant en relation avec la clôture de la liquidation est dûment calculé et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à régler tout passif et toute dette (incluant toute dette fiscale) détenus par la Société qui pourraient exister à la date de la liquidation de la Société, non mentionnés car inconnus, qui sont transférés et transmis avec tout droit, titre, engagement et obligation qui pourraient leur être attachés d'une quelconque manière; et
- (v) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout avocat, juriste ou membre du cabinet d'avocats MNKS, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg et à tout employé de l'office notarial de Maître Jacques Kessler, notaire soussigné, avec tout pouvoir de sous délégation, afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus et plus généralement de faire, accomplir et exécuter toute mesure ou document nécessaire à la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083413/170.

(160050859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Burberry Luxembourg (No.2) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.584.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of March at 6.30 p.m.

In front of Maître Jacques Kessler, notary public residing in the city of Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Burberry Luxembourg (No.2) S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88584 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 31 July 2002, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1458 dated 9 October 2002 and lastly amended by a deed enacted on 10 March 2016 by Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The sole shareholder of the Company, Burberry Europe Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office is at Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW London, United Kingdom (the “Sole Shareholder”), is duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 March 2016.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder, (i) approves the tabled interim balance sheet of the Company (the “Balance Sheet”), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mr. Eric Isaac, Mrs. Béatriz Dos Santos and Mr. José Valero for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

- The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company no longer carries out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment and,

(iii) any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;

(iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise;

(v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- The share register of the Company has been cancelled.

- The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of MNKS law firm, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and to any employee of the office of Maître Jacques Kessler, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille deux mille seize, le dix mars à 18h30.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique «Burberry Luxembourg (No.2) S.à r.l. » une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88584 (la «Société»), constituée par acte notarié, devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 Juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1458 du 9 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié devant Maître Jacques Kessler, en date du 10 mars 2016, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique de la société Burberry Europe Holdings Limited, une société constituée selon les lois anglaises, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW Londres, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»), est dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 mars 2016.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique ainsi représenté a demandé au notaire d'acter:

I.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare en avoir été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société; et

3. Divers.

Après délibération de l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à ses droits de convocation antérieure à la présente réunion; l'Associé Unique reconnaît être suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, il est constaté que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique approuve la dissolution et la liquidation de la Société et il est précisé que la présente assemblée est tenue en vue de délibérer sur la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

L'Associé Unique est l'unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve les comptes intermédiaires et le compte de résultat de la Société ci-après annexés au présent acte (les «Comptes»), (ii) donne décharges aux gérants de la Société i.e. Mr Eric Isaac, Mme Béatriz Dos Santos et Mr. José Valero pour l'exécution de leur mandat en qualité de gérant de la Société jusqu'à la passation du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux actifs existants de la Société tels que décrits dans les Comptes, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation;
- (iii) l'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa capacité de liquidateur, du respect de toutes les formalités requises pour exécuter le transfert à la banque de toutes sommes détenues par la Société;
- (iv) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux passifs (y compris les dettes fiscales) existants de la Société tels que décrits dans les Comptes sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique, l'Associé Unique ayant acquiescé et consenti à ces transferts; tout passif restant en relation avec la clôture de la liquidation est dûment calculé et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à régler tout passif et toute dette (incluant toute dette fiscale) détenus par la Société qui pourraient exister à la date de la liquidation de la Société, non mentionnés car inconnus, qui sont transférés et transmis avec tout droit, titre, engagement et obligation qui pourraient leur être attachés d'une quelconque manière; et
- (v) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout avocat, juriste ou membre du cabinet d'avocats MNKS, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg et à tout employé de l'office notarial de Maître Jacques Kessler, notaire soussigné, avec tout pouvoir de sous délégation, afin de:

- (i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;
- (ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus et plus généralement de faire, accomplir et exécuter toute mesure ou document nécessaire à la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6814. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083414/170.

(160050864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Burberry Luxembourg (No.3) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.655.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of March at 6.40 p.m.

In front of Maître Jacques Kessler, notary public residing in the city of Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Burberry Luxembourg (No.3) S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88655 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 31 July 2002, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1474 dated 11 October 2002 and lastly amended by a deed enacted on 10 March 2016 by Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The sole shareholder of the Company, Burberry Europe Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office is at Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW London, United Kingdom (the “Sole Shareholder”), is duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 March 2016.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder, (i) approves the tabled interim balance sheet of the Company (the “Balance Sheet”), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mr. Eric Isaac, Mrs. Béatriz Dos Santos and Mr. José Valero for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

- The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company no longer carries out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment and,

(iii) any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;

(iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise;

(v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- The share register of the Company has been cancelled.

- The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of MNKS law firm, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and to any employee of the office of Maître Jacques Kessler, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille deux mille seize, le dix mars à 18h40.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique «Burberry Luxembourg (No.3) S.à r.l. » une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88655 (la «Société»), constituée par acte notarié, devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 Juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1474 du 11 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié devant Maître Jacques Kessler, en date du 10 mars 2016, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique de la société Burberry Europe Holdings Limited, une société constituée selon les lois anglaises, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW Londres, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»), est dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 mars 2016.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique ainsi représenté a demandé au notaire d'acter:

I.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare en avoir été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

Après délibération de l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à ses droits de convocation antérieure à la présente réunion; l'Associé Unique reconnaît être suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, il est constaté que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique approuve la dissolution et la liquidation de la Société et il est précisé que la présente assemblée est tenue en vue de délibérer sur la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

L'Associé Unique est l'unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve les comptes intermédiaires et le compte de résultat de la Société ci-après annexés au présent acte (les «Comptes»), (ii) donne décharges aux gérants de la Société i.e. Mr Eric Isaac, Mme Béatriz Dos Santos et Mr. José Valero pour l'exécution de leur mandat en qualité de gérant de la Société jusqu'à la passation du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux actifs existants de la Société tels que décrits dans les Comptes, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation;
- (iii) l'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa capacité de liquidateur, du respect de toutes les formalités requises pour exécuter le transfert à la banque de toutes sommes détenues par la Société;
- (iv) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux passifs (y compris les dettes fiscales) existants de la Société tels que décrits dans les Comptes sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique, l'Associé Unique ayant acquiescé et consenti à ces transferts; tout passif restant en relation avec la clôture de la liquidation est dûment calculé et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à régler tout passif et toute dette (incluant toute dette fiscale) détenus par la Société qui pourraient exister à la date de la liquidation de la Société, non mentionnés car inconnus, qui sont transférés et transmis avec tout droit, titre, engagement et obligation qui pourraient leur être attachés d'une quelconque manière; et
- (v) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

- Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout avocat, juriste ou membre du cabinet d'avocats MNKS, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg et à tout employé de l'office notarial de Maître Jacques Kessler, notaire soussigné, avec tout pouvoir de sous délégation, afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus et plus généralement de faire, accomplir et exécuter toute mesure ou document nécessaire à la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6817. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083416/170.

(160050863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.224.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of March at 6.10 p.m.

In front of Maître Jacques Kessler, notary public residing in the city of Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Burberry Luxembourg (No.4) S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97224 (the “Company”), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 20 November 2003, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1359 dated 20 December 2003 and lastly amended by a deed enacted on 10 March 2016 by Maître Jacques Kessler, notary residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The sole shareholder of the Company, Burberry Europe Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office is at Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW London, United Kingdom (the “Sole Shareholder”), is duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 9 March 2016.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder, (i) approves the tabled interim balance sheet of the Company (the "Balance Sheet"), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mr. Eric Isaac, Mrs. Béatriz Dos Santos and Mr. José Valero for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

- The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company no longer carries out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment and,

(iii) any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;

(iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise;

(v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- The share register of the Company has been cancelled.

- The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of MNKS law firm, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and to any employee of the office of Maître Jacques Kessler, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille deux mille seize, le dix mars à 18h10.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique «Burberry Luxembourg (No.4) S.à r.l. » une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97224 (la «Société»), constituée par acte notarié, devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359 du 20 décembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié devant Maître Jacques Kessler, en date du 10 Mars 2016, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associé unique de la société Burberry Europe Holdings Limited, une société constituée selon les lois anglaises, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, SW1P 2AW Londres, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»), est dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 mars 2016.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique ainsi représenté a demandé au notaire d'acter:

I.- Que les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare en avoir été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

Après délibération de l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à ses droits de convocation antérieure à la présente réunion; l'Associé Unique reconnaît être suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, il est constaté que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique approuve la dissolution et la liquidation de la Société et il est précisé que la présente assemblée est tenue en vue de délibérer sur la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

L'Associé Unique est l'unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve les comptes intermédiaires et le compte de résultat de la Société ci-après annexés au présent acte (les «Comptes»), (ii) donne décharges aux gérants de la Société i.e. Mr Eric Isaac, Mme Béatriz Dos Santos et Mr. José Valero pour l'exécution de leur mandat en qualité de gérant de la Société jusqu'à la passation du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux actifs existants de la Société tels que décrits dans les Comptes, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation;
- (iii) l'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa capacité de liquidateur, du respect de toutes les formalités requises pour exécuter le transfert à la banque de toutes sommes détenues par la Société;
- (iv) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux passifs (y compris les dettes fiscales) existants de la Société tels que décrits dans les Comptes sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique, l'Associé Unique ayant acquiescé et consenti à ces transferts; tout passif restant en relation avec la clôture de la liquidation est dûment calculé et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à régler tout passif et toute dette (incluant toute dette fiscale) détenus par la Société qui pourraient exister à la date de la liquidation de la Société, non mentionnés car inconnus, qui sont transférés et transmis avec tout droit, titre, engagement et obligation qui pourraient leur être attachés d'une quelconque manière; et
- (v) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg.

- Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout avocat, juriste ou membre du cabinet d'avocats MNKS, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg

et à tout employé de l'office notarial de Maître Jacques Kessler, notaire soussigné, avec tout pouvoir de sous délégation, afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus et plus généralement de faire, accomplir et exécuter toute mesure ou document nécessaire à la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083417/170.

(160050860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Burberry Luxembourg (No.5) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.225.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of March at 6 p.m.

In front of Maître Jacques Kessler, notary public residing in the city of Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Burberry Luxembourg (No.5) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97225 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 21 November 2003, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1353 dated 19 December 2003.

The sole shareholder of the Company, Burberry Luxembourg (No.4) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97224 (the "Sole Shareholder"), is duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy given under private seal dated 10 March 2016.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I.- That the 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed of beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the dissolution and liquidation of the Company:

- The share capital of the Company is fixed at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) divided into 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Shareholder, (i) approves the tabled interim balance sheet of the Company (the "Balance Sheet"), (ii) gives discharge to the managers of the Company, i.e. Mr. Eric Isaac, Mrs. Béatriz Dos Santos and Mr. José Valero for the performance of their mandate as managers of the Company until the holding of the present deed and (iii) declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full power to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

- The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company no longer carries out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, who has acknowledged and consented to this assignment and,

(iii) any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company shall be duly complied with by the Sole Shareholder;

(iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Balance Sheet, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability particularly in relation to any past or current tax liabilities or debts which may arise;

(v) the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

- The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- The share register of the Company has been cancelled.

- The Sole Shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any lawyer, jurist or member of MNKS law firm, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and to any employee of the office of Maître Jacques Kessler, with full power of sub delegation, in order:

(i) to proceed to the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended;

(ii) to do and to execute any document or notices with respect to the filings and publications referred to here above, and more generally to do, perform and execute any action or document necessary or simply useful for the purpose of the closure of the Company's liquidation.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille deux mille seize, le dix mars à 18h.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique «Burberry Luxembourg (No.5) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97225 (la «Société»), constituée par acte notarié, devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1353 du 19 décembre 2003.

L'associé unique de la société Burberry Luxembourg (No.4) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97224 (l'«Associé Unique»), est dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 mars 2016.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique ainsi représenté a demandé au notaire d'acter:

I.- Que les 1000 (mille) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, et dont l'Associé Unique déclare en avoir été préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et liquidation de la Société; et
3. Divers.

Après délibération de l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à ses droits de convocation antérieure à la présente réunion; l'Associé Unique reconnaît être suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, il est constaté que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique approuve la dissolution et la liquidation de la Société et il est précisé que la présente assemblée est tenue en vue de délibérer sur la liquidation de la Société:

Le capital social de la Société est fixé à 25.000 EUR (vingt-cinq mille Euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

L'Associé Unique est l'unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société.

L'Associé Unique, (i) approuve les comptes intermédiaires et le compte de résultat de la Société ci-après annexés au présent acte (les «Comptes»), (ii) donne décharges aux gérants de la Société i.e. Mr Eric Isaac, Mme Béatriz Dos Santos et Mr. José Valero pour l'exécution de leur mandat en qualité de gérant de la Société jusqu'à la passation du présent acte et (iii) prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique se désigne lui-même liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et faire tout ce qui est nécessaire ou utile aux fins du présent acte.

L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'exerce plus aucune activité;
- (ii) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux actifs existants de la Société tels que décrits dans les Comptes, sont alloués, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation;
- (iii) l'Associé Unique s'engage à s'assurer, en sa capacité de liquidateur, du respect de toutes les formalités requises pour exécuter le transfert à la banque de toutes sommes détenues par la Société;
- (iv) tous droits, titres, intérêts et obligations dans et se rapportant aux passifs (y compris les dettes fiscales) existants de la Société tels que décrits dans les Comptes sont ici assumés, transférés et transmis à l'Associé Unique, l'Associé Unique ayant acquiescé et consenti à ces transferts; tout passif restant en relation avec la clôture de la liquidation est dûment calculé et l'Associé Unique s'engage irrévocablement à régler tout passif et toute dette (incluant toute dette fiscale) détenus par la Société qui pourraient exister à la date de la liquidation de la Société, non mentionnés car inconnus, qui sont transférés et transmis avec tout droit, titre, engagement et obligation qui pourraient leur être attachés d'une quelconque manière; et
- (v) l'Associé Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tout pouvoir lui ayant été donné à cet effet.

- L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- Le registre des parts sociales de la Société a ensuite été annulé.

L'Associé Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout avocat, juriste ou membre du cabinet d'avocats MNKS, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg et à tout employé de l'office notarial de Maître Jacques Kessler, notaire soussigné, avec tout pouvoir de sous délégation, afin de:

(i) procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée;

(ii) établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus et plus généralement de faire, accomplir et exécuter toute mesure ou document nécessaire à la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2016. Relation: EAC/2016/6800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016083418/169.

(160050853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Event Factory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 204.851.

STATUTS

L'an deux mille seize, le quatorze mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- Monsieur GOFFINET Vincent, employé, né le 1^{er} juillet 1968 à Bastogne (Belgique), demeurant à 69, Rue du Dolberg, B-6780 Messancy;

- Monsieur PREGARDIEN Francis, administrateur de sociétés, né le 21 janvier 1959 à Ougrée (Belgique), demeurant à L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn;

- Monsieur PREGARDIEN Julien, employé, né le 5 mars 1986 à Oupeye (Belgique), demeurant à B-4671 Saive, 24, rue des Châteaux.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence d'organisation de tous types d'événements, de relations publiques, de publicité, de communication, de marketing, d'édition, de tous types d'activités multimédias, d'agence de communication et de régie publicitaire.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination de «Event Factory S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-et-un euros (EUR 21,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, prénommés, déclarent souscrire les six cents (600) parts sociales comme suit:

1) Monsieur Vincent GOFFINET, prénommé:	
deux cents parts sociales	200
2) Monsieur Francis PREGARDIEN, prénommé:	
deux cents parts sociales	200
3) Monsieur Julien PREGARDIEN, prénommé:	
deux cents parts sociales	200
TOTAL: six cents parts sociales	600

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2016.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.
2. Les associés décident de nommer Monsieur Julien PREGARDIEN, prénommé, en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. GOFFINET, F. PREGARDIEN, J. PREGARDIEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 17 mars 2016. 1LAC/2016/8883. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016083519/153.

(160050163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Alpha Diamond S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 31.262.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, au 1A, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095000/19.

(160065551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

FOS Global Competence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.038.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016099601/9.

(160070395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.
